

Quatre surnoms de localités du Brabant wallon : le Male, le Chenine, le Hérut et le Bole

par JULES VANNÉRUS

Des recherches effectuées à propos de toponymes des cantons de Jodoigne et de Wavre m'ont fait rencontrer quelques surnoms de localités qu'il m'a paru intéressant de soumettre à un examen attentif, car ils prêtent à certaines constatations curieuses. Il s'agit de *le Male* à Jauche, *le Chenine* à Bomal-lez-Huppaye, *le Hérut* à Jandrain sous Autre-Église et à Piétrebais, *le Bole* à Corroy-le-Grand, appellations que je vais successivement commenter.

Jauche-le-Male

Jauche-le-Male est cité par TARLIER et WAUTERS (*Canton de Jodoigne*, 1872, p. 294) (1), avec trois maisons, parmi les sections ou hameaux de Jandrain.

« Quelques maisons bâties près de la Petite-Gette », précisent ces auteurs, « entre Jauche et Orp, et dont la principale est un moulin à grains, portent le nom de *Jauche-*

(1) En dehors des références indiquées dans les notes suivantes, les renseignements donnés à propos de Jauche-le-Male sont dus à ces auteurs (*Canton de Jodoigne*, pp. 278, 279, 294, 296, 303, 306, 307, 359).

le-Male, c'est-à-dire *Jauche-la-Mauvaise*, et non *Jauche-la-Marne*, comme on écrit actuellement, ni *Jauche-la-Marine*, comme on trouve sur une carte récente ». La carte annexée à leur texte porte *Jauche-le-Male*, tandis que la carte de l'État-Major a inscrit *Jauche-la-Marne* ; de son côté, JEAN HAUST a noté en 1940, dans son *Enquête dialectale sur la Toponymie wallonne* (p. 102), la prononciation locale *Djauce-le-Maule*.

Pour vérifier si nous pouvons, avec TARLIER et WAUTERS, donner à *le Male* la signification de *la Mauvaise* et pour élucider cette étrange altération de *le Male* en *la Marne*, il nous faut, avant tout, dresser la liste des anciennes mentions de notre localité, en y ajoutant quelques détails historiques.

Nous allons le faire en suivant l'ordre chronologique.

Vers 1232 : *Mala Jacia*.

1272 : *Jandren le Mal* (1).

1278 : *Jache la Mavayse*. Les ducs de Brabant y percevaient alors des revenus importants, dus par des moulins, des cortils ou chaumières, des prés et un *boschet* ou petit bois.

Il s'agit ici des revenus perçus à *Jache la Mauveyse* ou *Jace la Mauveyse*, qui figurent dans la charte, non datée, mais que l'on croit pouvoir placer en mars 1279, par laquelle Jean, duc de Brabant, fixe le douaire de Marguerite, fille aînée du roi d'Angleterre et future épouse de son fils aîné, le duc Jean (2).

1300, 1303, 1350, XIV^e et XV^e siècles, 1619 : *Jacea Prava*.

Vers 1344 : un compte de la recette du domaine de Jodoigne pour l'année 1407-1408 porte qu'« il est bien

(1) E. DE MOREAU et GOETSTOUWERS, *Le Polyptyque de l'Abbaye de Villers en 1272* (révisé vers 1274-75), p. 97.

(2) A. VERKOOREN, *Inv. des Chartes de Brabant*, I, n° 102.

veriteit que un jour passeit environ de LXI ans (donc vers 1344, lors de la guerre entre le Brabant et le pays de Liège) avoit en la ville de *Jauche le Male* grand quantiteit d'habitans, qui là avoient plusieurs maisons et tenures et appendices, lesquelles maisons et tenures sont toutes à destruxtion et n'y a ès dis lieux riens fours tant seulement terres ahanables ».

1376 (?) : *Jauche le Malle*.

1403-1404 : *Jausse le Mau*.

1404-1405 : « le bovrrie de *Jauce le Malle*, qui fu arse des innemis de Madame de Brabant ; ly molien de *Jache le Male* est ars par lez innemis de Madamme ; Jandreinz le Grans et *Jausse le Mauvaise* ; *Jauce le Malle* ; à Nodrengéz, sur le Voie des Aisnez de *Jauce le Malvaise* ; *Jauce le Male* ».

XV^e siècle : « terre gisant au plus prez de chestelhons de *Jauche le Maele* ».

1407-08 : la ville de *Jauche le Male*.

1420, 1613-14 : *Jauche le Maule*.

1422, 1578, 1656-58, 1745 : *Jauce le Malle*.

1573-74, 1758 : *Jauche le Marle*.

1782 : *Jauche le Marne* (1).

Des formes *Mala* (vers 1232), *le Mavayse* (1278), *le Mauveyse* (1279) ou *le Mauvaise* et *Malvaise* (1404-05) ; *Prava* (1300 à 1619), il résulte, sans conteste possible, que l'épithète *le Mal* (1272), *le Malle* (1376 à 1745), *le Mau* (1403-04), *le Male* (1407-08) ou *le Maule* (1420, 1613-14) doit s'interpréter par « la Mauvaise ». Épithète, péjorative, justifiée peut-être par la nature ingrate du sol, mais qui pourrait aussi provenir des habitants de localités voisines de Jauche, animés de quelque sentiment de jalousie ou de

(1) Arch. Gén. Royaume, Arch. Ecclés., nos 8393 (fol. 6 v°), 8395 (fol. 75 et v°, 117 v°, 146 v°) ; Ch. des Comptes, 3585, 1° (fol. 1 à 15).

moquerie, comme on le constate souvent, aujourd'hui encore, dans les rapports entre les populations d'une même région. C'est d'un sentiment analogue que procède, je pense, l'épithète de *Cheninne* dont je m'occuperai plus loin.

Fort bien, dira-t-on ; mais comment, alors interpréter le surnom de *la Marne* appliqué à Jauche, fort tardivement puisque nous ne l'avons rencontré qu'à partir de 1782 ?

Remarquons, tout d'abord, que l'exploitation de la marne a toujours été fort en honneur dans toute la région de Jauche pour l'amendement des terres.

A Jauche même sont mentionnés en 1310 un lieu dit *sur le Marlires* et un *Mont de Marle*, sis près du chemin conduisant à Folx(-les-Caves) ; à Jandrain existe de nos jours un lieu dit *Les Marnières*. Au XV^e siècle est cité à *Jacea Prava* une terre « ad locum dictum *le Marliere, prope cavas* de Foul ». Ces caves de Folx ayant été creusées dans une puissante assise de marne, on a pu très raisonnablement, supposer qu'elles ne constituent en réalité qu'une antique marnière.

Semblable exploitation nous est révélée au XV^e siècle entre Jandrain et Orp-le-Petit, par un texte mentionnant « *triscum unum ubi foditur marla, jacens supra communem viam de Jandraco versus Orpium Parvum* ». Et à la même époque on nous parle, à Orp, d'un journal sis « ad viam de Thenis, juxta terram Lamberti quondam *li Maerlier* » ; à Maret (sous Orp-le-Grand), de « *bona nuncupata le Teygne de Marliere* » ; à Libertange (actuellement dépendance de Noduwez), de terres que l'on doit « bien labourer, aussiner et *marler* » (1).

Dès 1300, déjà, à Linsmeau (sous-Noduwez), on mentionne des terres « *subtus marlire* » (par deux fois), « *desub-*

(1) Mêmes Arch., nos 8395 (fol. 78 v^o, 101 v^o, 119) ; 8396 ; 8394 (fol. 268).

tus le *Marlire* » et *al Marlire* ; en 1464, des biens sont encore cités à Linsmeau comme sis « *subtus le Marliere de Liismeale* », « *aen de Marlier* » et, à Hampteau, « *al maliere de Liismeal* » (1).

Ajoutons encore à la mention du *Mont de Marle* à Jauche en 1310, d'autres, aussi significatives : à Crehen, en 1341-1373 : « li couture en Fons del Bruire qui vat de chi à *Mont de Marle* » ; desouz le *Mont de Marle* ; desoz le *Mons de Marle* ; le chemin qui vat de *Mont de Marle* à Mosseron ; à *Mont de Marlier* ; à *Mont de Marle* (passim) (2). Cette dénomination se retrouve à Heylissem, en 1464, à propos d'une terre sise « *supra montem dictum de Maliere, over die Zouwe* », et de nos jours, loin de là, à Corroy-le-Grand (canton de Wavre), figure parmi les lieux-dits la Campagne du *Mont d'Maule* (3).

Sans nous attarder davantage à énumérer des mentions anciennes du mot *marlière* (qui a même pénétré dans des textes flamands, par exemple à Bas-Heylissem, où l'actuel lieu dit *Les Marnières, les Marlies* en 1748, est cité au XVI^e siècle : « *bij den wyngaerd van den Marlier* » (4), il y a lieu de noter qu'elles révèlent, dans nos régions, pour le mot *marne* une prononciation *marle* ; dès 1283 je l'ai notée dans le Hainaut, à Jemappes, où l'on note, parmi les dépenses occasionnées par le moulin, les sommes payées « *as ovriers à le tere à le marle* » (5).

De plus, ces mentions montrent que le *r* dut disparaître assez tôt dans la prononciation de ce *marle* ou de son dérivé *marlière* : n'avons-nous pas rencontré en 1464 une

(1) Ibidem, reg. 8393 (fol. 14, 15) ; 8395 (fol. 7 à 9, 16 v^o, 33 v^o, 34 v^o, 61 v^o, 135).

(2) Arch. État Liège, Stock de Hesbaye (fol. 173 v^o, 174 et v^o, 177 v^o, 180, 181, 183 v^o).

(3) TARLIER et WAUTERS, *Cant. de Wavre*, p. 272.

(4) TARLIER et WAUTERS, *Cant. de Tirlemont*, I, p. 78.

(5) L. DEVILLERS, *Chartes de Sainte-Waudru*, I, p. 393.

malière à Linsmeau et à Heylisssem et un lieu dit *Mont d'Maule* à Corroy-le-Grand?

D'ailleurs, la disparition du *r* est attestée dans d'autres textes ; vers 1275, par exemple, dans le *Veil Rentier* d'Audenarde (à *Aubeque*, *Catisiaumalliere*) et dans le polyp-tyque de l'abbaye de Villers (à Genville et Geest-Notre-Dame, à *Malires*, à côté de *Marlires*) ; et on la constate encore dans un lieu dit actuel, la *Maulière*, à Chantemelle (province de Luxembourg) (1). De même, dans un texte normand du XIV^e siècle, relatant qu'en l'an 1318 « furent 5 acres de terre *mallées* de blanc *malle* et fut le *malle* pris au champ meismes ». Tout cela s'accorde avec les expressions wallonnes *maye* (fém.) et *mayeler* ou *malier* = « marne » et « marner », le namurois *maule* = « marne » et le haut-normand *malle*, avec une variante masculine *mâle* (2).

Rien d'étonnant donc, à ce que dans une région riche en marne Jauche *le-Male* ait été compris comme signifiant *Jauche-la-Marne*.

Bomal-le-Chenine

Le compte d'Arnold de Jodoigne, receveur de Jodoigne pour l'année 1407-1408, nous apprend que le foin du *Grant Preit le Duc* était récolté et mis en meules par « lez bonnez gens dez villez de Molenbaiez le Grant, Huppain et *Bomlette condist Bomale le Chenine* deleis Chantreine » (3).

La précision de ce texte nous permet de placer ce Bomal sur le territoire actuel de Huppaye (canton de Jodoigne), près de la Ferme de Chantraine. Il est appelé *Petite Bomale* en 1374 ; *Petit Bommale* en 1419 ; *Petit Bomal*, paroisse de

(1) G. KURTH, *Frontière linguistique*, I, p. 55.

(2) LITTRÉ, *Dict. de la Langue Française*, et HAUST, *Dict. liégeois*.

(3) Arch. Gén. Royaume, Ch. des Comptes, n° 3585, 5° (fol. 7).

Jodoigne, en 1440 ; *Bommale*, en la paroisse Saint-Médard en 1543. Son nom ne figure plus sur nos cartes actuelles.

Pourvu de son surnom, nous le trouvons par deux fois, orthographié *Bomale le Cenningne*, dans des actes originaux du chartrier de Heylissem, du 7 juin 1285 (1). Puis, le 19 mars 1310, un acte du même chartrier nous apprend que l'abbaye donna à cense à « *Henri condist le waingnour de Bomale le Cennine le court del Stocuet* », avec 84 bonniers 1 ½ journal et 4 verges petites de terre ; l'acte parle, à propos de Henri, « de se court et de son manoir ki fut son père, ki gist devant le Tillet à *Bomale le Cennine* » (2).

Enfin, le registre 8396 de Heylissem, datant d'environ 1462, contient un article intitulé *Bomale de Cheynnnt*, où il est question d'une terre gisant « apud locum dictum Vaconvael juxta terras de Chantereyn et juxta terram Willelmi Crispiin de Molenbasio Magno ».

Ces mentions de Fauconval, de Chantraine et de Molem-bais-le-Grand (autrement dit Molem-bais-Saint-Pierre) (3) assurent l'identification avec *Bomal-le-Chenine*, qu'aurait pu rendre douteuse cette forme fautive de *Cheynnnt*.

De ce terme *chenine* nous pouvons encore donner deux exemples : l'un, singulièrement déformé, à Cligneval-sous-Bellevaux, au S.-O. de Malmedy, appelé *Chenineval* en 1188 (4), de *Canina walle* à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle (5) ; l'autre, à Nivelles, où la *Chiennie*

(1) Mêmes Arch., Arch. Ecclés., nos 8295 (nos 156 et 157) et 8322 (fol. 10).

(2) Mêmes Arch. Eccl., n° 8296 (n° 220).

(3) Mêmes Arch., n° 8396 (fol. 36).

(4) HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot-Malmedy*, I, p. 519, avec une lecture erronée, *Cheniveval*, d'un acte relatif à la dotation de la Chapelle des Lépreux à Malmedy ; cette lecture avait naturellement dérouteré la sagacité des deux éditeurs.

(5) J. STIENNON, *Le Scriptorium et le domaine de l'abbaye de Malmedy* (*Bull. Inst. Hist. Belge de Rome*, fasc. XXVI, 1950-51, p. 36), avec l'identification exacte.

En 1921, CH.-J. COMHAIRE (*Eupen-Malmedy*, p. 469) avait cru

Rue de 1569-70 est appelée *Cheninne Rue* en 1582 (1).

Peut-être devons-nous ajouter à la liste deux noms encore, moins sûrs : le premier, dans le département de la Drôme, où un hameau et quartier de la commune de Tain s'appelle *La Chenine*, dont on nous donne une seule mention ancienne, probablement corrompue, *La Cherine* en 1620 (2) ; le second, dans le département de l'Ain, où l'on peut citer non moins de quatre *Bourg Chanin*, orthographiés *Bourchanin* : deux localités disparues, appelées *Borchanin* vers 1341 et en 1530 ; un hameau de la commune de Montaney, *Bourg Chanin* sur la carte de Cassini (XVIII^e siècle), et un hameau de la commune de St-Didier-sur-Chalaronne, encore appelé *Bourghaneins*, noté en 1829, par le cadastre, *Bourchaneins* (3).

De ce surnom si rare nous pouvons, je pense, donner une interprétation sûre, en y voyant un adjectif, « la Canine », avec le sens de « la Méchante, la Mauvaise ». C'est ce que nous pouvons déduire de plusieurs textes anciens ; par exemple, au XIII^e siècle, dans le Roman de la Rose : les expressions « coars, pervers et *chenins* » et « mordans et *chenins* » (4) ; ou, encore, « manière *chiennine* » = « à la manière des chiens ». Dans les *Essais* de Montaigne, et, ailleurs, « la *chiennine* morsure de mille medisans » (5).

Il nous sera donc permis d'inscrire *Bomal-le-Chenine* à côté de *Jauche-le-Male*.

retrouver dans Cligneval, en wallon *Clign'vâ*, le nom propre d'un habitant.

(1) TALLIER et WAUTERS, *Nivelles Ville*, p. 10.

(2) BRUN-DURAND, *Dict. topogr. du dép. de la Drôme*.

(3) PHILIPON, *Dict. topogr. du dép. de l'Ain*. C'est à M. AUG. VINCENT que je dois la connaissance de ces localités de l'Ain.

(4) LITTRÉ, *Dict. de la Langue Française*.

(5) GODEFROY, *Dict. de l'anc. Langue Française*, verbo *Chenin* ; *La Curne de Sainte-Palaye*, *Dict. hist. de l'ancien langage français*, III, 1877, au même mot.

Jandrain et Piétrebais-le-Hérut

A Autre-Église (canton de Jodoigne), TARLIER et WAUTERS mentionnent, en 1872 (1), un hameau considérable, *Le Piroy* (*Pierroy* sur la carte de l'État-Major), qui paraît, remarquent-ils, avoir emprunté son nom à la campagne voisine ; et ils ajoutent : « il portait autrefois, au moins en partie, le nom de *Jandren le Hérut*, dénomination si complètement oubliée de nos jours qu'après avoir vainement interrogé les cartes géographiques et les personnes les plus instruites de la contrée, on n'a pu découvrir la situation de la juridiction qui le portait qu'à l'aide de vieux titres où elle est désignée avec précision : « à Jandrain *le Hereux*, sous Aultreglise, prez le tiège de Perwez et le chemin allant à Aultreglise (1715) ; près le bois de Hayelettes, sous Jandrain *l'Heureux*, tenant au tiege de Perwez (1737) ; à Jandrain *l'Heureu*, tenant au tige ou chemin du Seigneur tendant à Perwez, à la campagne *le Piroy*, au chemin d'Aultreglise à Hedenge (1752) ».

Nous voilà donc tout à fait fixés sur la situation de cet heureux Jandrain, qu'il nous faut placer à un bon kilomètre au nord-ouest de l'église d'Autre-Église. Par contre, son surnom exige une enquête, à laquelle nous allons nous livrer en commençant, comme de juste, par dresser la liste des anciennes mentions du village.

1272, *Jandracum de Herunt*.

1374, *Jandreyn le Herute* (texte flamand).

XIV^e siècle, 1408, 1668-69, *Jandren le Herut*.

1437, 1495, 1729, 1757, *Jandrain le Herut*.

1464, *Jandrein le Herut*.

1526, *Jandreynng le Heury* (texte flamand).

1527, 1658, *Jandrain le Heruz*.

(1) *Canton de Jodoigne*, p. 337.

- 1530, *Janderain le Herus.*
 1548, *Jandren le Hereu.*
 1705, *Jandrain le Heureu.*
 1713, *Jandrain le Heru.*
 1715, 1776, *Jandrain le Hereux.*
 1729, *Jeandrain le Heireux.*
 1737, *Jandrain l'Heureux.*
 1752, *Jandrain l'Heureu.*
 1760, *Jandrain le Hurux.*
 1780, *Gandrain le Heureux.*
 1787, *Jandren le Herux* (1).

Une autre localité brabançonne, Piétrebais, au canton de Jodoigne, a possédé un surnom semblable, dont TARLIER et WAUTERS (2) avouaient ne pas connaître la signification, bien qu'ils en eussent rencontré plusieurs mentions anciennes :

- 1312, *villa de Petrebais le Harut.*
 1374, *Pietrebays le Herlut.*
 1403-04, *Pettebais le Harut.*
 1413-14, *Pietrebais le Harut.*
 1440, *Peterbaix le Harlut.*
 1459-60, *Piettrebaix le Herut.*
 1468, 1478, *Pieterbaix le Herlut.*
 1468, *Pieterbaix lez Harlut.*
 1489, *Peterbays le Herlut.*
 1701, *Pieterbais neffens Harlut* (3).

De ce surnom appliqué à deux localités il nous faut

(1) TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, pp. 306, 309, 312 et 337 ; DE MOREAU et GOETSTOUWERS, *op. cit.*, p. 39 ; J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, pp. 9, 398, 442, 443 ; E. PONCELET, *Inv. anal. des chartes de la Collégiale de Saint-Pierre à Liège*, nos 324 et 371 ; Arch. Gén. Royaume, Arch. Eccl., 8395, fol. 73 v^o et 78 v^o.

(2) *Canton de Jodoigne*, pp. 144 à 146, 149, 150.

(3) Cf. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, p. 291.

rapprocher, bien qu'au premier abord on songerait plutôt à une ressemblance fortuite, le nom d'une notable famille montoise du XIII^e et du XIV^e siècle, les *le Herus* ou *Herut*.

En voici les mentions les plus caractéristiques :

1248, « *Johannes le Herud, burgensis Montensis* ».

1249, *Johannes li Herus* (deux fois).

1260, *Jehan le Hieru*.

1267, 1272, 1278, *Jehan le Herut*.

1268, 1278, *Jehans li Herus*.

1282, 1298, 1303, *Gilles li Herus*, échevin de Mons.

1283, dame *Alis li Herue*.

1295, *Jehans, Gilles et Gerars li Herus*.

1296, *Gerars li Herus*.

1303, « *Katerine li Herue*, jaditte fille *Jehan le Herut*, *Juliane li Herue*, sa sœur ; les mêmes sœurs, *Katheline le Herue* et *Juliane li Herue*.

1305, *Gilles li Herus*.

1306, *Colars li Herus*.

1311, demisieie *Katheline li Heruwe*.

1325 à 1400 : multiples mentions de personnages appelés *li Herus* et *le Herut*, une fois *le Herust*.

En 1374, *Amaury le Herut* est appelé en flamand *Ammery van Heruyt* et *van Heruut* (1).

Le nom de la famille de Mons ne fait évidemment qu'un avec le surnom de Jandrain et de Piétrebais ; mais comment la même qualification a-t-elle pu être donnée à des personnes et à deux localités ?

Pour le patronyme, nous ne tromperons point en lui donnant la signification « qui a les cheveux hérissés » ; en

(1) L. DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, I et II, *passim* ; M.-A. ARNOULD, *Les plus anciens rôles d'impôt de la ville de Mons 1281-1289* (Mélanges Michaëlsson), p. 17 ; DEVILLERS, *Mon. pour servir...*, III, pp. 277, 278, 280 et 281).

A signaler encore, pour son orthographe curieuse, la mention de *Pierart le Herust* de Mons.

normand, en effet, *héru* = « hérissé », et les patois romans de la Moselle connaissent avec le même sens *heuré*, *heurlin* et *heureussu*. D'autre part, dans ses *Étymologies wallonnes et françaises* HAUST mentionne, à propos du français *hure*, l'ancien verbe *hurer* = « hérissier la crête, les cheveux » ; l'adjectif *houreús*, signifiant au propre « qui a la tête hérissée » ; et le nom de famille *Huret*, auquel il est tenté de donner comme sens : « enfant, petit homme ou animal à la tête hérissée, à l'aspect sauvage ». A quoi l'on peut ajouter que l'adjectif *huré* apparaît dans *li Romans d'Alexandre* avec le sens de « hérissé » : « hurées ont les testes et barbes... ».

Cette signification de « hérissé », qui se comprend si bien quand il s'agit de personnes, peut-elle s'expliquer, au point de vue toponymique, en ce qui concerne Jandrain et Piétrebais ? En d'autres termes, le territoire de ces deux villages présente-t-il quelque caractéristique ayant pu provoquer l'appellation de *le Héru* ?

Nous ne pouvons en douter : les deux localités, Piétrebais surtout, présentent une configuration du sol que l'on a pu, très naturellement, qualifier de « hérissée » : « lorsqu'on suit le chemin qui conduit de l'église de Piétrebais à celle de Chapelle », remarquent TARLIER et WAUTERS, « on rencontre à chaque instant d'énormes rochers de quartz grenu qui forment saillie, soit dans la vallée, soit dans les coteaux qui en forment le versant septentrional ; l'aspect de ces rochers est des plus pittoresques ».

Certaines appellations du terroir témoignent du rôle joué par les pierres dans son aspect général : *Les Grosses Pierres*, nom porté par les premières habitations du hameau de Chapelle-Saint-Laurent que l'on rencontre en venant de Piétrebais ; le *Cortil des Pierres* ; la *Bruyère aux Cailloux* (*Campagne de Cailloux* en 1752) ; *Chemin des Piraux Falliges* en 1756 ; *Ruisseau du Cortil des Pierres* ou du

Fond des Pierres, dénominations secondaires du Piètrébais.

Pour Jandrain-le-Hérut, d'autre part, il nous faut invoquer le nom du *Piroy* même, dont il constituait une partie. Ce nom, *les Pierroirs* en 1573-1574, *le Grand Piroir* en 1668-1669, la campagne du *Pirroy* en 1752, se rencontre fréquemment dans la région pour désigner une carrière (*pirîre* ou *pièrîre* en wallon) ; du reste, à Autre-Église on extrait des pierres de taille et à paver, ainsi que des moellons. De plus, les mentions, notées à Jandrain le Hérut, de *Pretz des Cavés* en 1668-1669 et d'un chemin allant *aux Cavés* en 1729, doivent s'expliquer, comme le notaient TARLIER et WAUTERS, par d'antiques exploitations souterraines.

Que l'appellation *le Hérut* = « le Hérissé » ait pu être donnée à un terrain caractérisé par un aspect déchiqueté, tourmenté, dû à des rochers surgissant en désordre, nous en avons une confirmation convaincante, bien loin de notre Brabant, dans le Luxembourg, près du confluent des deux Ourthes, en amont de La Roche, avec la crête du *Hérou*, cette arête schisteuse, longue de 1.400 mètres, dont le pittoresque a été célébré à l'envi, depuis un siècle, par tous les guides des Ardennes.

La première mention que j'en connaisse ne date que de 1849, mais elle donne déjà de l'aspect particulier du *Hérou* une description qui cadre à merveille avec l'interprétation que nous adoptons pour *le Hérut* : « une suite de rochers d'une élévation prodigieuse qui forment une muraille presque perpendiculaire. De leur crête *déchirée* on ne peut regarder en bas sans vertige », écrit EUGÈNE GENS, dans ses *Ruines et Paysages en Belgique*. Même note, en 1856 et en 1858, dans le *Guide du Voyageur en Ardenne* de JÉRÔME PIMPURNIAUX (c'est-à-dire le professeur d'uni-

versité Adolphe Borgnet), qui fait allusion à la crête, *découpée en festons*, du Rocher du Hérou.

Mais c'est surtout la description qu'en donne JEAN D'ARDENNE dans son *Ardenne Belge*, qui doit nous retenir. « Le plus extraordinaire, le plus bizarre des crochets de l'Ourthe », écrit-il en 1881, « se trouve entre Hubermont et Nadrin : c'est le Hérou, crête *hérissée* en gradins vers l'extrémité... »

Et il y revient en 1895; en parlant du Hérou, « le phénomène par excellence de cette région phénoménale du confluent des deux Ourthes... : l'Ourthe, se repliant dans cette région sauvage, rencontre et contourne une arête rocheuse, *hérissée* comme une mâchoire... Le Hérou était autrefois vaguement connu, jouissant d'un nom farouche, considéré comme une curiosité difficilement accessible au commun des touristes et quelque peu légendaire... »

Je ne pourrais, je pense, invoquer de meilleur argument en faveur de mon interprétation du surnom donné à Jandrain et à Piétrebais-*le-Herut*, c'est-à-dire *le Hérissé*.

Chastre-le-Bole

« Le village de Corroy(-le-Grand) », disent TARLIER et WAUTERS en 1864, dans leur *Canton de Wavre* (1), « apparaît d'abord sous le nom de *Chastre*, qui resta à une de ses fractions, accompagné de *le Bole* ; le centre de la localité, au voisinage de l'église, se nomma d'abord *Colroyt* (1152, 1188) ou *Corroit* (1172). Cette dernière forme se modifia ensuite en *Coroit* (1313, 1383),... *Corroy* (1666), en flamand *Conroet*, nom qui est d'ordinaire suivi de la qualification de *le Grand* (*Corraut le Grand* en 1374) et quelquefois sur-

(1) P. 271 ; cf. les indications données aux pp. 259, 272 à 276 et 306 du même volume.

nommé *Chastre le Bole*. » C'est plus spécialement la partie de Corroy située vers le *Bocquia Mollin* qui porta la désignation de *Chastre*, sans plus (*villa Castra* en 958 ; *Chastres* en 1374, *Chastre* en 1383 et en 1430 ; *Chaustre* en 1616 ; en wallon, *Tchause* ; au nord du village, un chemin est appelé *l'Voie de Chause* ou *Voie de Chaustre*) ou *Chastre le Bole*.

Pour nous rendre compte de la signification à donner à cet énigmatique surnom, *le Bole*, il convient de consulter la liste des anciennes mentions que nous avons pu en dresser.

La voici : au début du XV^e siècle, les comptes des baillis de Nivelles portent qu'« en la paroische de Courois le Grandt est la ville de *Chastre le Bole*, dont une partie est à Monseigneur (le duc de Brabant) et une partie au seigneur de Sombreffe et aux seigneurs de Saint-Pierre de Gembloux » ; à Chastre-le-Bole le monastère de Gembloux avait une cour foncière dite la Cour de Saint-Pierre.

Conroit deleis Chastre le Bolle, 1401.

Chastre le Bol, 1403-04, 1733.

Corroit Chaistre le Boulle, 1420.

Chastre le Boulle, 1420, 1505, 1617.

Chastre le Bole, 1492, 1559, 1586-1600, 1611. *Chaustre le Bole*, 1496 (texte flamand).

Chaustre le Bois (sic), 1559.

Castre le Bole, 1561.

Corroy Chaustre le Boulle, 1565.

Conroye Chastre le Bolle dict le Grandt, 1571.

Coenroit le Grand dit Chastre le Boule, 1573, *Chastre le Bolle*, 1607-19, 1636.

Corroy Chastre le Voulle (à lire *le Boulle*), 1610.

Corroy le Grand dit Chaustre le Bol, 1616, 1733.

« de Coreto Magno dicto *Chastre le Boule* », 1617.

Corroy le Grand dict Chaustre le Bolle, 1680.

Hayes de *Chacies le Bolle*, à Chaumont, 1756.

Coroy *Chastre le Bol*, 1787 (1).

Comment expliquer ce surnom, quelque peu énigmatique, le *Bolle* (1401 à 1756), le *Bol* (1403-04 et 1733), le *Boulle* (1420 à 1617), le *Bole* (1492 à 1611), le *Boule* (1573 et 1617)?

On ne peut évidemment retenir la traduction que GRAMAYE donnait de *Chaustre le Boule* au XVII^e siècle : *Castrum Globi* !

Par contre, certaines mentions du moyen âge nous amènent à nous demander s'il ne s'agit pas ici du nom d'un seigneur de Chastre. Bole, en effet, est attesté comme prénom ou comme nom de famille : vers 1190, un certain Godefroid *Bole* et en 1224 un Francon *Bole* font une donation au prieuré de Forest-lez-Bruxelles ; en 1289, nous voyons citer à Fontaine-sous-Anthée (canton de Florennes) « le tenure ki jadis fut *Boles* de Fontaines » ; en 1312, « Arnoldus filius Wilhelmi quondam *Boule* » tenait en fief une terre à Pede-lez-Anderlecht, tandis qu'à *Waelwilre* (ou *Wailwilre* : probablement Walweiler, qui appartenait en 1790 au concile de Maastricht) étaient tenus en fief de Fauquemont « bona que quondam *Bolle* de Eyze tenebat a duce ». En 1367, un échevin de Jodoigne s'appelait « Robiers fils Watier *Boulhe* » (*Boiulh* sur son sceau) ; il reparait en 1380, comme Robert *Boulhe*, avec Gauthier *Boulhe*, échevin de la cour foncière du chapitre de Saint-Paul à Jodoigne ; en 1433, habitait encore dans la même ville Jehan *Boule*. Citons enfin, pour nous en tenir au Brabant, *Bolle* van den Hove mentionné à Bruxelles

(1) Pour les mentions de 1401, 1420, 1565, 1617 et 1680, v. E. PONCELET, *Inv. des chartes de la Collégiale de Saint-Pierre à Liège*, nos 338, 1074, 1178 et p. 396 ; pour celle de 1496, J. CUVILLIER, *Les dénomb. de foyers en Brabant*, p. 154 ; celles de 1561 et 1586-1600, l'*Inv. de la Cour féod. de Brabant*, I, pp. 70 et 235.

en 1374 comme ayant pris part à la bataille de Bäsweiler, de même que *Bolle*, bâtard de Gelinden, appelé sur son sceau Jan *Bolle* (1).

Si le *Bole* s'explique par un nom de personne, le cas de notre Chastre peut se comparer à ceux d'Avernas-le-Bauduin (canton de Landen), *Evernas Balduini* en 1497 ; de Thy-le-Bauduin (canton de Walcourt), *Thyers li Bauduins* en 1265 ; de Villers-Perwin (canton de Gosselies), *Vileir le Parvin* ou *le Paruwin* en 1272, où habitaient des *pueri Parvin* ; de Bienne-lez-Happart (près de Binche), *Bievene le Happart* en 1310 et au XV^e siècle, *le Hapart* en 1438, qui devait certainement son surnom à un de ses anciens seigneurs, *Happars de Bievenes* ou *Bievene*, cité en 1330 et en 1353 ; ce pittoresque prénom rappelait celui d'un grand plaideur du XIII^e siècle, dont un poème disait : « on l'apeloit Martin *Hapart* ; il *hapoit* de chascune part ».

En faveur de cette hypothèse, « le *Bole* est un nom de personne », milite encore le fait que c'est un nom de personne qui a fourni le surnom donné à un autre Chastre brabançon, Chastre-Villeroux-Blanmont (canton de Perwez), appelé en 1374, dans un texte flamand, *Sastre Dame Alerne* ; en 1380-1381, *Chastre Alerne* ; de 1382-83 à 1787, *Chastre dame Alerne* ; de 1436 à 1688, avec de multiples variantes (par exemple, en 1525 et en 1526 *Chaustre Damalierne*) (2), qui prouvent qu'on finit par ne plus com-

(1) 1190 : DE MARNEFFE, *Cart. de l'abbaye d'Aflighem*, p. 292 ; 1224 : ibidem, p. 429 ; 1289 : BROUWERS, *Cens et rentes du comté de Namur au XIII^e siècle*, II, p. 342 ; 1312 : GALESLOOT, *Feudataires de Jean III*, pp. 9 et 241 ; 1367 et 1433 : DE RAADT, *Sceaux armoriés*, I, p. 308 ; 1374 : VERKOOREN, *Chartes de Brabant*, V, n° 3332, et VI, n° 3809.

(2) Pour les anciennes graphies de Chastre-Dame-Alerne, voir surtout : J. CUVELIER, *Dénombr. en Brabant*, pp. 7, 150 et 458 ; ROLAND, *Recueil des chartes de l'Abbaye de Gembloux*, pp. 255, 256 et 275 ; BROUWERS, *Les aides et subsides du Comté de Namur au XVI^e siècle*, p. 75 ; également, TARLIER et WAUTERS, *Canton de Perwez*, p. 50.

prendre le déterminatif. TARLIER et WAUTERS, supposant avec raison qu'il s'agissait là du nom d'une dame qui eut la seigneurie du village, se sont demandé si ce n'était pas l'abbesse de Nivelles Adalbéline (citée en 966 et en 978) ; conjecture difficilement admissible, si grande est la différence entre le nom de l'abbesse et celui d'*Alerne* (qui n'est autre, semble-t-il bien, que celui d'*Alerana* porté en 943 par une femme de la *familia* de Leignon (canton de Ciney) ; avec cette orthographe, en effet, il est mentionné en 1263, année où une certaine Alerne épousa Gérard le vieux de Hermée, puis en 1289, dans le Namurois : à Namur même, *Dame Alerne*, veuve de Servais Lokerial, et à Golzinne (sous Bossière, canton de Gembloux), où nous le rencontrons avec « *Alerne de Sorlées* (Suarlée), fille le Charlier », *Alerne de Nivelles* et *Colais dame* (ou *damme*) *Alerne*.

Cette *Dame Alerne* qui donna son nom à un habitant de Golzinne serait-elle la même que celle qui posséda Chastre ? Impossible de le prouver ; en tout cas, la dame de Chastre devait appartenir à une famille importante.

Il devait certes, en être de même, si nous admettons que *le Bole* rappelle à Corroy le souvenir d'un ancien seigneur, du personnage dont le nom s'est conservé sous cette forme si raccourcie. Et ceci me ramène à une question que je posais en 1942, à l'occasion d'une enquête toponymique sur *le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique* : après m'être demandé si *le Bole* ne devait pas être mis en rapport avec des noms de lieux-dits homonymes attestés à Chaumont-Gistoux, Jauche, Warnant-Draye, Moxhe et Dorinne — je reviendrai tantôt à ces toponymes — je me demandais : « Ne faudrait-il pas, plutôt, y voyant le nom d'un seigneur, l'expliquer par la cession de Chastre, en 958, par l'empereur Otton, à son fidèle *Tietbold*, dont des descendants ont encore, peut-être, porté le même prénom, abrégé en *Bold* ? »

Certes, pour que l'empereur ait, à la demande de son frère Brunon, le duc de Lotharingie, cédé à ce *Tietbold* un domaine confisqué au célèbre Immon, il faut que le nouveau propriétaire de Chastre ait été un personnage d'importance et son souvenir a fort bien pu persister longtemps, ne serait-ce que dans un prénom donné à ses descendants et dans le surnom, abrégé, accolé au nom du domaine.

Ainsi s'explique que CARNOY se soit rallié, en 1948, à cette interprétation de *le Bole* : « Chastre-le-Bole, abréviation de *Châtre-le-(Tiet)bold (castrum Tietboldi)*, « château de *Tietbold* ».

On peut très bien admettre qu'un processus d'abréviation ne garde que la finale d'un nom propre jugé par trop long ; c'est ce qui s'est passé, par exemple, dans le cas du nom de famille *Meeus* ou *Mees*, résidu de *Bartholomeus*, ou dans celui de *Kinet* ou *Quinet*, qui ne conserve — toute trace du nom d'origine ayant disparu — que le suffixe, sans aucun sens par lui-même, de quelque *Gilkinet*, *Hankinet* ou *Tosquinet* primitif.

Seulement, on pourrait s'étonner de ce que cette terminaison *-bold* n'ait conservé aucune trace du *d* et n'ait pas évolué comme il semble qu'elle l'ait fait dans le cas des patronymes actuels *Baelde* et *Baude* (ce dernier attesté en 1616 à Chastre-Dame-Alerne, sous la forme *Baulde*). Ou bien, on aurait aussi pu s'attendre à un aboutissement *-bô*, comme dans le wallon *Tibô* (par exemple, le lieu dit proche de Bovigny, (au sud de Vielsalm, *al Crû Tibô*, « a la Croix Thibaut ») ou, en composition, comme dans les lieux-dits de La Gleize, *Eebômout*, *G'bômout* et *Tibopreis* (en 1562), où LOUIS REMACLE retrouve les noms de personnes germaniques terminés en *-bald* : *Haribald* ou *Erbald* ; *Godebald* ou *Gombald*, *Agebald* ou *Egbold* ; *Theudobald*.

Enfin, on pourrait encore, pour épuiser toutes les possibilités, penser à rattacher le *Bole* de Chastre au nom

d'homme vieux germanique *Bol* (*ból*), pour lequel FÖRSTEMANN cite des formes *Bolo* (VIII^e siècle), *Bollo* (802), *Buolo* (786, 1055), *Bulo* (960), en remarquant que *Bollo* peut quelquefois venir de *Baldo* ; la même origine, *Bol*, *Bolle*, est admise par WINKLER pour les noms de famille néerlandais *Bollen*, *Bolle*, *Bol* et autres analogues.

Un certain doute est donc permis au sujet de l'origine du surnom de Chastre ; cela, d'autant plus que quelques toponymes du type *Bole-Bolle* vont nous engager à chercher dans une autre direction.

Le *Stock de Hesbaye*, de la période 1341-1373, mentionne à Moxhe (canton de Hannut) les lieux dits *a Mont del Bole*, *en Mont del Bole*, *a Mont de Bole* et *desouz le Mont del Bome*, à *Mont de Bole el champange de Moxeron*, et sur le ban, voisin, de Crehen *desouz le Mont del Bome*.

A Enines (au sud-est de Jodoigne) est cité en 1464 « unum bonuarium terre quod diu fuit intriscatum, jacens ad locum dictum *al Bolle*, prope silvam ibidem ».

A Jauche existe un bois *al Bole*, mentionné en 1717 comme *Bois alle Bolle*, près du chemin conduisant de Mont-à-Jauche à Incourt.

A Warnant-Draye (canton de Jehay-Bodegnée) on cite un lieu dit *Dessus les Boles*, tandis qu'à Sart-Dame-Aveline (canton de Genappe) un lieu dit *Grosse Boule* fait pendant à un chemin de *la Grosse Bôle* qui traverse l'Erbois à Dorinne-lez-Dinant.

Enfin, à côté de ces *Bole-Boule* devons-nous inscrire un toponyme analogue des Vosges : La Bolle, à Saint-Dié, que FOURNIER fait venir de *bouleau* et qui est mentionné en 1290 comme *lai Bole* et en 1784 comme *La Baule* (1) ; également, peut-être, un lieu dit de Rhénanie : vers 1312 Godefroid d'Oudenhove tenait du duc de Brabant dans

(1) FOURNIER, *Topon. anc. du département des Vosges*, II, p. 89.

l'actuel Cercle de Heinsberg « decem bonuaria terre in terra de Wassemergh supra le Boule » (1).

Les conditions dans lesquelles nous avons rencontré ces lieux dits, particulièrement celui d'Enines en 1464, *prope Silvam*, nous autorisent à y voir l'ancien terme roman *boule* = « bouleau », venu du latin *betula* et attesté sous la forme *boul* au XIV^e et au XV^e siècle ; on le retrouve dans le rouchi *boule* et dans le namurois *bôle*.

Chose curieuse, dans son *Dictionnaire roman, walon, celtique et tudesque* publié en 1777, à Bouillon, dom JEAN FRANÇOIS, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne, note « bouleau » sous la forme *bool* ; en 1914, CH. BRUNEAU a relevé, avec la même signification, le féminin *bûl*, *bûl* ou *bôul*, dans son *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne* ; et en 1922, dans son *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, L. ZÉLIQZON a recueilli avec le sens de « bouleau » le féminin *bole* ou *boule*, avec le diminutif *bolate*.

Dans nos Ardennes et dans le Condroz, « bouleau », on le sait, se dit *biolle*, *béole*, *béolle*, *beyole*, avec un diminutif *biolète*, qui correspond à *bolette*, nom d'un lieu-dit de Jandrain. A Sainte-Marie-Chevigny, entre Saint-Hubert et Neufchâteau, l'endroit appelé *al hoût' biolle* est marqué par un haut bouleau.

Par conséquent l'interprétation de *Chastre-le-Bole* par *Chastre-le-Bouleau* est tout aussi acceptable que celle qui voit dans le surnom le souvenir d'un seigneur du moyen âge.

Ce déterminatif « le Bouleau », remarquons-le, ajouté au nom de Chastre, n'est pas étonnant pour qui connaît l'importance du rôle joué par les arbres dans notre vocabulaire toponymique d'autrefois. N'ont-ils pas servi, par exemple, à distinguer de leurs nombreux homonymes,

(1) GALESLOOT, *op. cit.*, p. 65.

deux Villers : Villers-le-Peuplier (canton de Hannut), *Villarium Poplyr* en 1021, et Villers-lèz-Heest (canton d'Éghezée), *Vileir le Hestre* de 1289 à 1469, *Villers le Heste* ou *Vilers* en 1602 et 1603?

De l'importance que l'on attachait à des arbres isolés, remarquables, témoigne éloquemment le fait qu'ils servaient souvent de limites à des territoires, à l'exercice de certains droits seigneuriaux ou souverains. En 1289, par exemple, le *popelier d'Olné* (à Andenne) et le *Sauch* (Saulé) à *Revin* marquaient la limite de la « pêcherie du comte de Namur en Meuse »; et en 1440, la Cour du Feix, haute cour fiscale ou domaniale des comtes de Namur, proclame encore que « de le saulch à Revin jusques au poplier à Andenne li cours de le riviere de Moese est et appartient à Monseigneur le conte ».

La dénomination de *Chastre-le-Bouleau* ne présenterait donc rien d'insolite dans le cas où l'interprétation « Chastre de Tietbold » ne recueillait pas l'adhésion des linguistes qui hésiteraient à accepter le passage de *-bold* à *bole*.

On pourrait toutefois — et ce sera là ma conclusion — s'en tenir à cette interprétation par le nom de *Tietbold* réduit à sa finale — fort séduisante, il faut bien le dire, historiquement parlant — et admettre que les habitants de Corroy, ne connaissant plus la signification du surnom donné à Chastre, se sont imaginé qu'il désignait « le Bouleau », comme dans nombre de lieux-dits de la région. Le cas de *Chastre-le-Bole* rejoindrait donc celui de *Jauchela-Marne*, où l'appellation primitive de la localité a été évincée par la mention d' une caractéristique du terroir.
